AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1399
FR0004275832-FS0549

19 septembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AREVA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 septembre 2013, le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (25 rue Leblanc, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 septembre 2013, les seuils de 2/3 du capital et des droits de vote de la société AREVA et détenir 235 762 158 actions AREVA représentant autant de droits de vote, soit 61,52% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions AREVA hors marché.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 383 204 852 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.